



Agentes Territoriales, Pour nos droits, Pour l'égalité, Mobilisons-nous !!

Agente administrative, agente d'entretien, assistante sociale, chargée de mission, secrétaire médico-sociale, puéricultrice de PMI, bibliothécaire, assistante familiale... **Femmes et agentes du Département nous représentons plus de 77% de la collectivité, nous représentons les 3/4 des emplois précaires...**

LE 8 MARS, JOURNÉE DE LUTTE DES FEMMES, FAISONS-NOUS ENTENDRE !

Plus que jamais, nous devons nous battre contre les inégalités persistantes qui s'aggravent entre les femmes et les hommes malgré le protocole égalité professionnelle.

En matière de violences, battons-nous pour :

- l'accompagnement systématique des victimes de violences sexistes au travail avec l'attribution automatique de la protection fonctionnelle (le statut oblige la collectivité publique à protéger les fonctionnaires contre les violences dont ils ou elles pourraient être victimes, art11 de la loi 83-634)
- des sanctions exemplaires envers les auteurs de tels faits,
- la stricte application des lois contre les comportements sexistes, le harcèlement moral et sexuel et selon l'article L.1153-5 du code du travail, l'affichage des articles du code pénal condamnant ces infractions,
- une campagne de prévention antisexiste au sein Du Département,
- l'aménagement des locaux respectueux de l'intimité : vestiaires et toilettes,
- Le renforcement du CHSCT.

En terme salarial, battons-nous pour :

- la baisse du temps de travail, les 32h vers les 28h,
- le développement d'un service public de la petite enfance et de l'aide à la dépendance,
- des mesures contraignantes pour les collectivités qui ne prennent pas de dispositions visant la résorption des inégalités,
- l'égalité de traitement par la revalorisation des filières dites « féminines » et la mise à plat des régimes indemnitaires et un plan national de rattrapage salarial,
- la prise en compte en totalité des congés parentaux et des temps partiels dans le calcul de la retraite,
- la transmission au comité technique d'un rapport de situation comparée (RSC) annuel portant des préconisations concrètes de rattrapage salarial.

En matière de rémunération, l'écart entre les hommes et les femmes, en 2018, est toujours de 26% ! C'est comme si, nous, salariées, tous les jours, n'étions plus payées à partir de 15h40 !

Le jeudi 8 mars 2018, dès 15H40, arrêtons le travail !



Un préavis de grève national de 24H a été déposé

Syndicat SUD des personnels du Département du Nord

43 rue Gustave Delory—59043 LILLE Cedex
tel : 03 59 73 58 46 - mël : contact@suddepartementnord.org - www.suddepartementnord.org
www.facebook.com/suddepartementnord.org

